

Bruno LAVAUX
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ordre d'Ile de France
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**ASSOCIATION
MISSION LOCALE DE LA DHUYS**

Association régie par la loi 1901

4bis, allée Romain Rolland – 93390 CLICHY SOUS BOIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale du 13 octobre 2020

88, rue de Courcelles – 75008 PARIS
Tél : 01-56 33 21 21
Siret : 390 983 07 000025 APE : 6920Z
Email : b.lavaux@cabinetegide.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission locale de la Dhuis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre bureau le 23 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 23 septembre 2020 et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 septembre 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Lavaux', with a horizontal line extending to the right.

Le Commissaire aux Comptes
Bruno LAVAUX

BILAN

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	3 322	3 322		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	117 291	75 715	41 576	20 582	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	120 614	79 038	41 576	20 582
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes	219		219		
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	418 933		418 933	512 906	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	323 829		323 829	371 838	
DISPONIBILITES	353 848		353 848	202 707	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 596		5 596	8 374
	TOTAL (II)	1 102 426		1 102 426	1 095 826
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 223 039	79 038	1 144 001	1 116 408

(1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents
 Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	27 882	27 882
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	27 882	27 882
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	207 236	207 236
	Report à nouveau	482 650	397 270
	Résultat de l'exercice	20 467	85 380
	Total des fonds propres	738 235	717 768
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	738 235	717 768	
Provisions	Provisions pour risques		20 000
	Provisions pour charges		
Total des provisions		20 000	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 670	31 172
	Dettes fiscales et sociales	361 776	346 148
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 320	1 320	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	405 767	378 640	
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		1 144 001	1 116 408
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		20 466,72	85 379,81
(1) Dont à moins d'un an		405 767	378 640
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	19 900	
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 348 390	1 239 486
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4	101
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	35 212	15 421
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	1 403 505	1 255 007	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	203 454	170 080
	Impôts, taxes et versements assimilés	64 832	51 498
	Rémunération du personnel	781 918	672 155
	Charges sociales	320 365	303 868
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	13 816	11 308
	Dotations aux provisions		20 000
	Autres charges	341	38
	Total des charges d'exploitation	1 384 727	1 228 946
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		18 779	26 061
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 992	2 116
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER		1 992	2 116
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		20 771	28 177
Charges financières	Produits exceptionnels		59 983
	Charges exceptionnelles		2 485
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		57 498
Impôts sur les sociétés	304	295	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		1 405 497	1 317 106
TOTAL DES CHARGES		1 385 031	1 231 726
EXCEDENT ou DEFICIT		20 467	85 380
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	186 292	
	Bénévolat		
	Prestations en nature	180 763	
	Dons en nature	5 529	
	CHARGES	186 292	
	Secours en nature	5 529	
Mise à disposition gratuite de biens et services	180 763		
Personnel bénévole			

ANNEXE LEGALE

Règles & Méthodes Comptables

MISSION LOCALE DE LA DHUYS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 23/09/2020

Tenue de compte EURO

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2019 ont été établis selon le règlement (ANC 2016-07) intégrant les dispositions du code de commerce, ainsi que par le Plan Comptable des associations et fondations (règlement CRC 99-01).

1/ PRESENTATION DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ METHODES GENERALES

a) Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

- Logiciel : 1 an
- Installations générales : 8 ans en linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 3 ou 5 ans en linéaire
- Mobilier : 8 ans en linéaire

b) Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition qui comprend, après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur nominale, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

c) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Engagements d'indemnités de fin de carrière :

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé.

Le montant des droits acquis par les salariés s'élève au 31 décembre 2019 à : 105.709 € (selon le calcul de la dette actuarielle). Ce montant n'a pas été comptabilisé.

Critères : Taux de mortalité : Table réglementaire TV88/90 - Taux de rotation du personnel : 1 % - Taux d'augmentation des salaires : 1 % - Taux d'actualisation : 0.95 % - Proratisation des droits acquis à la clôture.

e) Subventions à reverser :

Le montant des subventions à reverser inclus dans les dettes fiscales et sociales s'élève au 31/12/19 à 138 371 €.

Règles & Méthodes Comptables

MISSION LOCALE DE LA DHUYS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 23/09/2020

Tenue de compte EURO

f) Rémunération du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 7.916 €.

g) La rémunération des dirigeants

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- Le Président,
- Le Trésorier,
- Le Directeur de l'association.

Seul le Directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

h) Autres informations

A la suite de la conclusion des litiges prudhommaux qui étaient en cours, la provision d'un montant de 20K€ a été reprise.

i) Subvention CPO – Garantie jeunes

La convention pluriannuelle d'objectifs intègre le dispositif de l'accompagnement de la garantie jeunes conformément à l'instruction de la Direccte du 16 mai 2019. Elle devient globale et annualisée. Pour l'année 2019 par une nouvelle convention notifiée le 16 août 2019 la mission locale bénéficie d'une subvention exceptionnelle permettant la couverture des fins de parcours des jeunes en garantie jeunes.

3/ INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mise à disposition...)

En application du plan comptable des associations, les contributions volontaires doivent être valorisées dans le compte de résultat 3^{ème} partie. Les contributions volontaires ont été évaluées par les services financiers des villes ou de manière forfaitaire, pour information :

- | | |
|----------------------|-----------|
| - Chèques Mobilité : | 5.529 € |
| - Vaujourns : | 2.050 € |
| - Livry-Gargan : | 75.035 € |
| - EPT : | 103.678 € |

L'EPT dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs avec la Mission Locale,

Met à disposition :

- Un espace de 336 m2 au 4 bis allée Romain Rolland à Clichy-sous-bois,
- Un espace dédié dans la maison de l'habitat à Montfermeil.

Prend en charge :

- Les fluides (électricité-eau) de ces espaces,
- Leur entretien et leur maintenance.

4/ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conformément aux articles 833-1, 833-2/1/d et 833-2/3 du Plan Comptable Général, lorsqu'ils sont significatifs les événements post-clôture non liés à des conditions existant à la date de clôture et ne donnant pas lieu à un ajustement des états financiers nécessitent une information en annexe. La crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 n'a pas d'impact sur la valeur des actifs, passifs et sur les états financiers de l'association au 31 décembre 2019. L'impact sur l'activité et les financements de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'il n'est pas mesurable au moment de l'établissement du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019, devrait avoir un faible impact sur les comptes.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	3 322					3 322
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 322					3 322
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	9 500		17 528			27 028
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	72 981		17 282			90 263
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 482		34 810			117 291
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	85 804		34 810			120 614

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	3 322			3 322
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 322			3 322
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	5 355	2 444		7 799
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	56 544	11 372		67 917
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 899	13 816		75 715	
TOTAL		65 222	13 816		79 038

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 905	20 905	
	Impôts sur les bénéfices	180	180	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	382 165	382 165	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	15 683	15 683	
	Charges constatées d'avance	5 596	5 596	
TOTAL DES CREANCES		424 529	424 529	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	42 670	42 670		
	Personnel et comptes rattachés	94 355	94 355		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 031	119 031		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	148 391	148 391		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 320	1 320		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		405 767	405 767		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	27 882			27 882
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	207 236			207 236
Report à nouveau	397 270	85 380		482 650
Résultat de l'exercice	85 380	20 467	85 380	20 467
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	717 768	105 847	85 380	738 235

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	20 000		20 000	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		20 000		20 000	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		20 000		20 000	

Dont dotations et reprises { <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		20 000	
--	--	--------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

		31/12/2019
Total des Charges à payer		185 296
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35 102
<i>Fact.non parv. -Frss</i>	35 102	
Dettes fiscales et sociales		150 194
<i>Dettes prov. congés payés</i>	94 178	
<i>Charges sur congés à payer</i>	43 322	
<i>Organismes - Autres charges à payer</i>	12 694	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			5 596
LOCATION - voitures, copieur, téléphone		1 182	
IJCPAM		4 414	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 596

--